Image not found or type unknown

Parts égales entre enfants (deux mariages)

Par **Le Goas Danielle**, le **12/09/2017** à **12:58**

Bonjour,
J'ai deux filles d'un premier mariage (47 et 43 ans) et une troisième fille d'un second mariage (37 ans). En accord avec elles, mon époux souhaite que les trois filles aient les mêmes droits et les mêmes avantages en cas de décès d'un de nous deux ou des deux.
Mon ex-mari est décédé en ne laissant aucun bien.
Merci de me renseigner comment officialiser notre souhait commun.
Danielle LE GOAS

Par **youris**, le **12/09/2017** à **14:44**

Bonjour,
Il appartient à votre mari d'établir un testament mentionnant ses souhaits.
Par contre, comme il n'y a aucun lien entre votre mari et vos filles issues de votre premier mariage, leurs legs seront taxs à 60%.
Salutations

Par **Le Goas Danielle**, le **12/09/2017** à **15:22**

Merci pour votre réponse. On avait conseillé à mon époux de faire une adoption simple. Qu'en pensez-vous ?
Merci encore.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés